COMMUNIQUE DE PRESSE

Résultats semestriels 2012

Saran, le 16 octobre 2012 - Aérowatt, producteur d'électricité verte en France, annonce ses résultats semestriels au 30 juin 2012.

Résultats : amélioration de la rentabilité opérationnelle et réduction des pertes

A fin juin, le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 14,6 M€, en progression de 7% par rapport à la même période de 2011. La croissance du chiffre d'affaires est portée par la forte progression des recettes issues de la vente d'énergie (+50% grâce à de bonnes conditions d'exploitation et à l'augmentation du parc) qui compense la baisse des réalisations de contrats clés en main de construction de centrales pour compte de tiers (-86%).

L'Ebitda du 1er semestre 2012 atteint 9,3 M€ et témoigne d'une bonne gestion des activités opérationnelles. A 4,5 M€, le résultat d'exploitation progresse fortement sur un an (+90%) et couvre le montant des frais financiers (3,9 M€).

Le résultat net fait apparaître une perte de -0,7 M€ qui intègre des charges exceptionnelles (0,5 M€), la charge d'impôt (0,5 M€ dont 0,3 M€ d'impôt différé) et l'amortissement linéaire des écarts d'acquisition (normes comptables françaises) pour 0,1 M€.

En milliers d'euros – normes françaises Données auditées	**S1 2011**	**S1 2012**	***Variation***
Chiffre d'affaires vente d'énergie	9 346,2	14 036,1	*+50%*
Chiffre d'affaires études et divers	4 375,5	594,1	*-86%*
Chiffre d'affaires consolidé	**13 721,7**	**14 630,3**	***+7%***
Production totale	14 216,0	15 642,4	*+10%*
Résultat d'exploitation	**2 368,2**	**4 494,8**	***+90%***
Résultat financier	-3 168,9	-3 906,7	*+23%*
Résultat exceptionnel	86,5	-546,9	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	-981,4	-589,7	-
Résultat net, part du groupe	**-1 035,8**	**-654,4**	**-**

EBITDA[1]	**5 410,8**	**9 295,9**	***+72%***

Situation financière : nouveaux emprunts pour couvrir les investissements

Au 30 juin 2012, Aérowatt dispose d'un patrimoine industriel (valeur nette des centrales en services + constructions en cours) de 230 M€ en hausse de 5 M€. La cession de centrales à des tiers a été compensée par la poursuite des travaux d'installations de nouveaux parcs.

[1] Résultat d'exploitation + dotations aux amortissements et provisions – retraitements subventions et aides fiscales + résultat exceptionnel

Compte tenu du ralentissement significatif du rythme de construction de centrales, principalement en solaire (voir ci-dessous), et des retards pris en éolien en raison de la menace d'annulation de l'arrêté tarifaire, le montant des investissements du 1er semestre (8,3 M€) est en baisse de 73% par rapport au 1er semestre 2011 (31,4 M€).

L'endettement financier net à fin juin 2012 s'élève à 153,0 M€. Aérowatt dispose de 79,9 M€ de fonds propres[2] et quasi fonds propres[3] dont 51,1 M€ d'aides fiscales et subventions définitivement acquises.

Développement en éolien : 32 MW à livrer au cours des prochains mois

Au cours du 1er semestre 2012, le Groupe a poursuivi les travaux de construction de trois centrales éoliennes, d'une puissance cumulée brute de 32 MW, en vue de leur mise en service fin 2012 ou début 2013. Il s'agit des parcs de La Motelle (24 MW) dans les Ardennes et de Maxent (6 MW) et Balazé (2,3 MW) en Ille-et-Vilaine.

L'essentiel des financements bancaires de ces projets a été sécurisé malgré l'incertitude sur les tarifs réglementés qui pénalise l'ensemble de la filière (remise en cause du tarif de rachat de 2008).

Aérowatt a également renforcé au cours du semestre son portefeuille de projets. Le Groupe a ainsi été sélectionné pour la construction de 3 centrales en Outre-mer, d'une puissance cumulée brute de 18,5 MW, dans le cadre de l'appel d'offres lancé par le Gouvernement Français fin 2011. Leur livraison et mise en service sont programmées avant mars 2014. Aérowatt a en outre été retenu comme développeur d'un projet éolien participatif (impliquant riverains et collectivités locales) de 20 MW par la Communauté de Communes des Monts du Pilat (Loire).

Développement solaire : pas d'accroissement du parc en 2012

Compte tenu du coup d'arrêt porté début 2011 au développement de nouvelles centrales solaires en France, le parc installé d'Aérowatt est resté stable au 1er semestre 2012. Une petite centrale (0,1 MWc) a été mise en service au cours du semestre avant d'être cédée à un tiers dans le cadre d'un contrat « clés en main ».

Dans le cadre des 1ers appels d'offres lancés par le Gouvernement Français pour des installations supérieures à 100 kWc, Aérowatt a été retenu pour la réalisation de 14 centrales d'une puissance cumulée brute de 2,8 MWc. Leur livraison et mise en service doivent avoir lieu avant fin août 2014.

Le développement de projets se poursuit avec l'objectif de répondre à de nouveaux appels d'offres, aussi bien en Métropole qu'en Outre-mer.

Enfin, le Groupe a signé, au cours du semestre, un contrat portant sur la fourniture d'ombières photovoltaïques Heliophanes™ pour équiper le parking d'un site industriel à l'Isle-sur-la-Sorgue (Vaucluse). Cette technologie innovante, développée par une filiale d'Aérowatt, équipe d'ores et déjà 2 parkings du tramway de l'Agglomération de Montpellier (Hérault).

---

[2] Capitaux propres + intérêts minoritaires + autres fonds propres

[3] Aides fiscales et subventions définitivement acquises

COMMUNIQUE DE PRESSE

Evolution de l'actionnariat et de la gouvernance

Le 27 septembre 2012, JMB Énergie a pris le contrôle d'Aérowatt et détient désormais 60,09% du capital (cf. communiqué de presse du 28 septembre). A la suite de cette opération, Jean-Marc Bouchet a été nommé Président du Conseil de surveillance. Le Directoire reste composé de Jérôme Billerey (Président), Laurent Albuisson et Denis Lefebvre.

JMB Énergie déposera prochainement un projet d'offre publique d'achat simplifiée (OPAS), sur la base de la valorisation retenue pour la prise de contrôle (18 euros par action Aérowatt), visant la totalité des actions Aérowatt qui ne lui appartiennent pas.

JMB Énergie a également l'intention de mettre en œuvre un retrait obligatoire sur les actions non présentées à l'OPAS si celles-ci ne représentent pas plus de 5% du capital ou des droits de vote d'Aérowatt.

Les comptes consolidés ont fait l'objet d'une revue limitée par les commissaires aux comptes et ont été arrêtés par le Conseil de surveillance du 27 septembre 2012. Le rapport de certification sera émis après finalisation des procédures requises pour la publication du rapport financier semestriel.

A propos d'Aérowatt Code ISIN FR0010396119 – Mnémo : ALWAT

Producteur indépendant d'électricité à partir d'énergies renouvelables en France, Aérowatt intervient dans toutes les étapes de développement de centrales éoliennes et solaires, depuis l'identification des sites jusqu'à la vente d'électricité.

Au 30 juin 2012, Aérowatt exploite 26 centrales éoliennes représentant 113 MW (81 MW détenus en propre) et 35 sites solaires équivalant à près de 21 MWc (10 MWc en propre).

Aérowatt a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires consolidé de 27,5 M€, dont 20,6 M€ provenant de la vente d'énergie verte.

Depuis 2003, Aérowatt est qualifiée « entreprise innovante » par OSEO.

Prochain rendez-vous : chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2012, mardi 23 octobre 2012 (avant Bourse)

Aérowatt	**ACTUS finance & communication**	
Jérôme Billerey aerowatt@aerowatt.fr 02 38 88 64 64	Relations Presse : Relations Investisseurs :	Anne-Catherine Bonjour acbonjour@actus.fr Jérôme Fabreguettes-Leib jfl@actus.fr 01 53 67 36 36